



## ELECTION PRESIDENTIELLE 2022

### I. Gouvernance de la pêche au niveau français et européen

*Question 2. La Politique commune des pêches (PCP) est l'une des politiques communes les plus intégrées de l'Union européenne. Les discussions sur l'évaluation de la PCP débuteront en 2022. Si vous êtes élu.e, quelles orientations défendrez-vous au nom de la France ?*

*Les réponses sont données par candidats, dans l'ordre alphabétique*

#### **Anne Hidalgo, Parti Socialiste**

La raréfaction des ressources halieutiques demeure un problème important ; la réforme de la PCP de 2013 n'a pas atteint tous ses objectifs, notamment en termes de rendements maximaux durables. La prochaine réforme doit permettre de réaffirmer ces objectifs de durabilité en adoptant pour projet une pêche et une aquaculture 100 % durable d'ici 2030. La nouvelle PCP devra également permettre de favoriser une consommation locale, et s'attacher à renforcer les coopérations dans la gestion au niveau local. Les orientations à défendre concernent également une meilleure définition des quotas par la confrontation des différentes expertises scientifiques en y associant toutes les parties prenantes. Une refonte de la clé de répartition des quotas entre États sera proposée. De même, des règles sur les techniques de pêche, la taille des navires sera soumise à la négociation afin de favoriser la pêche artisanale au détriment des navires-usines.

#### **Yannick Jadot, Europe-Ecologie-Les Verts**

L'évaluation de la Politique commune des pêches (PCP) est un exercice particulièrement important pour connaître l'avancée de la mise en œuvre de la réforme de 2013. Nous défendons la mise en œuvre complète de la PCP qui est un texte équilibré, permettant de créer les conditions pour atteindre nos objectifs environnementaux, sociaux et économiques en fondant nos décisions sur les meilleurs avis scientifiques concernant l'état des ressources halieutiques. La PCP a rempli une partie de ces objectifs, par exemple en réduisant la surpêche dans l'Atlantique et la mer Baltique. Les objectifs de 2020 en matière d'exploitation durable n'ont cependant pas été atteints et des efforts supplémentaires sont nécessaires, surtout en Méditerranée (mise en œuvre du plan pluriannuel) où la situation est alarmante, tant pour les écosystèmes marins que pour le futur des pêcheurs et pêcheuses.

Nous défendons l'objectif d'atteindre le RMD sur l'ensemble des stocks pêchés et gérés par l'UE. Les quotas et les réductions de l'effort de pêche proposés chaque année par la Commission européenne sont fondés sur les avis scientifiques du CSTEP mais les décisions finales des ministres européens de

la pêche sont malheureusement souvent trop peu ambitieuses et guidées par des intérêts court-termistes.

En parallèle, nous souhaitons la mise en œuvre des objectifs de la stratégie biodiversité 2030 de l'Union européenne, notamment via le plan d'action sur les ressources marines que la Commission européenne devrait présenter au printemps. Pour atteindre les objectifs de la Politique Commune de la Pêche, il nous semble primordial de combiner mesures de gestion durable des pêches et mesures de conservation efficaces (cf. l'exemple fructueux de la création de la zone de reconstitution des stocks halieutiques (FRA) de Jabuka Pomot Pit en Adriatique qui a permis une reconstitution des stocks de poissons bénéfique aux pêcheurs locaux et à la biodiversité marine). Pour que cela fonctionne, il faut impliquer les pêcheurs et pêcheuses au maximum dans le cadre d'une co-gestion.

Il faut enfin continuer les efforts pour une transition vers une pêche à faible impact sur les écosystèmes. Les écologistes se sont battus lors de la révision du règlement "Mesures techniques" pour l'interdiction de la pêche électrique. Les techniques ayant le plus d'impact sur les écosystèmes doivent être plus encadrées et limitées. Des exemples de transitions existent : nous pouvons par exemple passer de la pêche du bar au chalut à la pêche du bar à la ligne, ou pêcher des langoustines avec des casiers. Cela nécessite bien sûr d'investir dans la formation à ces « nouveaux » métiers et par des formations actives autour de la préservation de la biodiversité. Des études scientifiques montrent également les bénéfices des innovations concernant les filets de pêche et de l'augmentation du maillage des filets, dans le cadre de la pêche au chalut en particulier, pour augmenter la sélectivité.

Il n'est pas question de pointer du doigt les pêcheurs qui, comme dans le secteur agricole, ont souvent été poussés à augmenter leurs rendements afin de recevoir plus de subventions, mais bien de les accompagner et de dialoguer avec elles et eux.

Nous pensons notamment que la mise en œuvre de l'Article 17 de la PCP et l'utilisation de critères économiques, sociaux et environnementaux dans la distribution des quotas de pêche pourraient jouer un rôle moteur pour encourager les pêcheurs à adopter des techniques moins impactantes et pour soutenir la pêche artisanale.

## Marine Le Pen, Rassemblement National

Une association d'États pour gérer en commun la ressource est souhaitable et nécessaire. Cependant, cette gouvernance commune ne doit pas se faire sur le modèle technocratique actuel, sans aucun contrôle démocratique ni aucune possibilité pour les États de faire valoir leurs intérêts et par conséquent, les intérêts de leurs pêcheurs et aquaculteurs. Ainsi, nous réorienterons les priorités de la PCP autour de différents axes :

1) Une part plus importante laissée aux Nations dans la gouvernance de la PCP, comme d'ailleurs c'est en train d'être fait avec les plans stratégiques de la Politique Agricole Commune. Cela afin que les États membres exercent un contrôle plus important puisque contrairement à un commissaire européen, un gouvernement est issu du suffrage universel. Une nation doit pouvoir définir quels types de navires étrangers elle autorise, ou non, à pêcher dans ses eaux. Cette mise en commun totale des eaux qui se pratique aujourd'hui n'est pas à l'avantage des pêcheurs artisanaux dont les pratiques sont pourtant les moins nuisibles pour l'écosystème marin et qui, en dehors de certaines zones précises, restent près de leurs rivages et dans nos eaux territoriales.

2) La PCP ne doit plus être une usine à normes destinée à espionner les pêcheurs. C'est essentiel car dans le cas contraire, cela induit une vision totalement bureaucratique de la mer et de la pêche. La Commission cherche actuellement à produire des normes, et les faire appliquer ; pour se faciliter la

tâche, elle cherche donc à concentrer l'outil productif pour avoir le moins de navires possibles à faire inspecter, et souhaite obliger tous les bateaux à s'équiper de caméras.

3) Si Marine Le Pen est élue, cette pensée-là n'aura plus droit de cité vis-à-vis de nos pêcheurs. Nous comptons partir de la mer, des pêcheurs et de la ressource, et pas d'un règlement décidé à Bruxelles.

### Emmanuel Macron, La République En Marche

Je souhaite une politique ambitieuse car la pêche et l'aquaculture sont essentielles pour notre alimentation et notre économie. La PCP porte ses fruits car les stocks se sont largement reconstitués en 20 ans. On estime que 67% des stocks sont gérés au rendement maximal durable (RMD) aujourd'hui contre 15% il y a 20 ans. Je défendrai plusieurs orientations pour l'avenir : faciliter le renouvellement des navires, faire mieux entendre la voix des organisations professionnelles et donner de la visibilité et de la prévisibilité aux pêcheurs sur les quotas. Quel chef d'entreprise peut raisonnablement vivre sans projeter son activité dans le temps ?

Par ailleurs, il faut améliorer la connaissance des ressources. Nous n'avons pas assez de données scientifiques pour comprendre les écosystèmes marins. Il faut approfondir et élargir nos connaissances pour que nous prenions les décisions qui permettront de nous assurer de la bonne santé des milieux, et donc la résilience de vos activités. L'évaluation de la PCP en cette année 2022 doit y contribuer.

### Valérie Pécresse, Les Républicains

La Commission a en effet annoncé un rapport sur le « fonctionnement » de la PCP pour la fin de cette année. Cette première évaluation est un moment important pour identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas dans cette politique. Rappelons que la précédente réforme n'a pas encore 10 ans et que certaines mesures comme le RMD pour tous les stocks n'est pas encore atteint.

La France devra donc dire clairement ce qu'elle souhaite améliorer dans la PCP. Quelques points sont essentiels :

- Le potentiel de l'innovation est limité par certaines contraintes réglementaires. Les mesures techniques de la PCP devraient permettre davantage de souplesse pour tester des méthodes de pêche avec un moindre impact (notamment des engins plus sélectifs), des méthodes de propulsion décarbonnées et des navires « du futur ». Le secteur de la pêche a besoin d'expérimenter ces technologies qui contribuent autant à sa durabilité qu'à sa compétitivité.
- L'obligation de débarquement semble très difficile à mettre en œuvre peut être doit-on y renoncer.

Nous devons voir la PCP comme une boîte à outils. La gestion des pêches consiste à articuler différents outils de façon intelligente pour répondre à des problèmes particuliers en prenant en compte des facteurs territoriaux, économiques, sociaux et environnementaux. Il ne s'agit pas d'imposer des solutions uniques et rigides « par le haut ». La France veillera à ce que cette gouvernance flexible prévale et à ce que les pêcheurs soient associés aux décisions à tous les niveaux.

De même la France doit exiger de la part de l'Union une meilleure cohérence entre la politique de la pêche et la politique commerciale pour éviter que les efforts consentis dans l'Union pour préserver la ressource ne soient annihilés par l'importation massive venant des pays tiers, de produits de la mer qui ne respectent pas les normes européennes.

## Eric Zemmour, Reconquête

Les discussions sur l'évaluation de la politique commune des pêches sont une occasion à ne pas laisser passer pour faire évoluer le cadre actuel de cette politique mise en place en 2013. Il faut la saisir pour construire un nouveau modèle économique, favorisant une pêche artisanale à rebours de la pratique industrielle que la PCP a de facto encouragé ces dernières années. Il y a là des raisons écologiques, sociales, culturelles. La pêche artisanale fait vivre le littoral autrement que dans un modèle de tourisme saisonnier, représentant une pression sur les populations et les écosystèmes locaux.

Le contexte actuel est en effet bien différent de celui qui a présidé à l'adoption de la PCP en- 2013, puisque, grâce à la vertu de nos pêcheurs, l'état des stocks pêchés en métropole s'est fortement amélioré, 52 % des stocks exploités étant considérés en bon état selon le diagnostic 2021 de l'IFREMER. Par ailleurs, la diminution régulière du tonnage de la flotte française et des quantités débarquées risque fort de s'aggraver en raison des conséquences du Brexit et ou encore du plan « West Med » qui nous est imposé par la Commission européenne. Face à cela, **il n'est pas envisageable de plier et de se contraindre à des « plan de sortie de flotte »**, comme celui annoncé par la ministre Annick Girardin lors des dernières Assises de la pêche.

Les règles européennes sont trop rigides et trop peu adaptées aux contextes locaux. Elles empêchent l'adoption d'une attitude pragmatique : conçue pour gérer les pêcheries de l'Atlantique et de la mer du Nord, elles sont totalement inadaptées Outre-Mer, où l'étendue des ZEE, notre connaissance des stocks, la faible pression exercée par la pêche légale et l'importance du braconnage créent un contexte extrêmement spécifique. **Pourquoi la pêche dans les eaux françaises au beau milieu de l'océan Indien ou en mer des Caraïbes devrait-elle être administrée depuis Bruxelles ?** Il en résulte une limitation inacceptable et inappropriée du tonnage de nos flottilles de pêche et de notre capacité à les développer, alors même que la concurrence internationale ne nous attend pas, et ne respecte pas les mêmes normes.

Je saisirai donc l'occasion de la fin de la présidence française de l'UE, en mai et en juin, pour exiger une réorientation très profonde de la PCP dans le sens d'une simplification, d'une adaptation aux spécificités régionales et d'une sortie de l'Outre-Mer, par voie de dérogation, des normes de la PCP. Ce sera une priorité du nouveau ministère.